

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Portage foncier par l'EPF SMAF Auvergne pour le futur Conservatoire de Danse et Théâtre

SEANCE DU MARDI 14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mardi 7 mai 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Farida LAID, Francis ROUX, Serap ALP, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS,
Pierre SUREDA à Catherine PAPUT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Pépa CAENEN

**PORTAGE FONCIER PAR L'EPF SMAF AUVERGNE DU BÂTIMENT SIS 49 RUE DES DOCTEURS DUMAS,
PARCELLE AM 160 DANS LE CADRE DU PROJET DU CONSERVATOIRE DE DANSE ET DE THÉÂTRE**

- **Vu** le projet requalification urbaine et de la stratégie d'attractivité de la Ville inscrite dans la convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) d'Action Cœur de Ville en date du 12 octobre 2018 ;
- **Vu** le projet de relocalisation du Conservatoire Danse et Théâtre dans d'autres locaux sur THIERS ;
- **Vu** le foncier identifié pour ce projet sis 49 rue des Docteurs Dumas cadastré AM 160 (1 651 m²) ;
- **Considérant** que conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'Etablissement, l'EPF Smaf Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code.

Afin de lancer la mise en œuvre opérationnelle de ce projet de relocalisation, il est nécessaire d'acquérir le bâtiment sis 49 rue des Docteurs Dumas cadastré AM 160.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Smaf Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la Commune de THIERS ou toute personne publique désigné par elle.

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble réalisée par le service du Domaine ou à défaut par l'Observatoire foncier de l'EPF Smaf Auvergne.

Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération doit être conclue entre la commune et l'EPF Smaf Auvergne après approbation de cette acquisition par le conseil d'administration de l'Etablissement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNINIMITE :

- **Décide** de confier le portage foncier de la parcelle cadastrée AM160 à l'EPF Smaf Auvergne ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention de portage et tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance



Pepa CAENEN

le Maire,



MAIRIE DE THIERS
PUY-DE-DÔME

Stéphane RODIER